

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 5 mars 2020

<u>Présents</u>

Exécutif MM. Alain Corthay maire

Etienne Murisier adjoint

Mme Coranda Pierrehumbert adjointe

Bureau du Conseil Mme Ania Schwab présidente

Mme Corinne Ménétrey vice-présidente

Mme Line Müller secrétaire

Conseillères

municipales Mmes Sylvie Barbat, Cécilia Hauser, Amandine Mayer-Sommer,

Paola Sanz Velasco, Valérie Sella

Conseillers municipaux MM. Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz,

Marc Jaquet, Daniel Jauch, Jean-François Jordan, François Mégevand,

Jacques Petitpierre

Personnel communal M. Michel Vazquez secrétaire général

Procès-verbaliste Mme Emmanuelle Maia

Absent-e-s excusé-e-s

ORDRE DU JOUR

- 1. État d'avancement de la nouvelle école par le consortium MUE-Architech
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020
- 3. Communications du Bureau du Conseil
- 4. Communications de l'Exécutif
- 5. Projet de délibération :
 - 02-2020: Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 140'000.- TTC pour l'aménagement du local annexe de la voirie et le mobilier correspondant, parcelle n° 1931, sis au 6, chemin du Stade
- 6. Demande de naturalisation genevoise
- 7. Divers.

La Présidente ouvre la séance du Conseil municipal à 20h15. Elle rappelle, conformément à l'information que les élus ont reçue par e-mail, que le point 1 de l'ordre du jour est reporté pour le Conseil municipal du 2.4.2020 ou du 7.5.2020.

Le Maire ajoute que tout se déroule bien, sur le chantier de la nouvelle école. Les coûts sont toujours en dessous du devis général; peu de nouvelles soumissions étant rentrées, à l'heure actuelle, il était plus logique de reporter ce point qui sera traité d'ici la fin de la législature, car 80 % de soumissions devraient être rentrées à ce moment-là.

1. État d'avancement de la nouvelle école par le consortium MUE-Architech

Ce point est annulé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Corinne Ménétrey demande une 1^{ère} correction, en page 6, point 4, lettre d), dernière phrase :
 - → « La semaine précédente, l'Exécutif avait reçu Sylvain Ferreti, directeur général de l'OU (Office de l'urbanisme), auquel les mêmes problématiques avaient été exposées. »
- Corinne Ménétrey demande une 2^{ème} correction, page 9, point 6, lettre a), 2^{ème} paragraphe :
 - → « Une discussion sera à avoir avec l'US Meinier, qui tient la buvette lors de *ees* <u>cette</u> manifestation*s*. »

Le Maire et Coranda Pierrehumbert répondent à quelques questions de Marc Jaquet relatives à certains points traités lors de la dernière séance du Conseil municipal.

3. Communications du Bureau du Conseil

a) Course pédestre de Bernex

La Présidente indique que la prochaine course pédestre de Bernex aura lieu le 25.4.2020. Les intéressés peuvent s'inscrire avant le 23.4.2020. Il sera aussi possible de s'inscrire sur place, une heure avant le début de la course.

Coranda Pierrehumbert ajoute qu'il s'agit d'un événement très sympathique qui permet aussi de rencontrer les élus des autres communes, et **Yannick Dupraz** que la marche des grenouilles aura lieu le même jour.

(NB: course annulée depuis à cause du risque sanitaire actuel – COVID-19)

b) <u>Séance pour le développement durable</u>

La Présidente et Line Müller n'ont malheureusement pas pu se rendre à la séance pour le développement durable, qui avait lieu aujourd'hui. Il s'agissait principalement d'une présentation fédérale et cantonale pour laquelle un résumé sera sans doute transmis, complète Line Müller.

c) Remerciements

La Présidente donne lecture de la lettre de Mme et M. Urio, qui remercient les autorités pour le repas des aînés et leur engagement en général. Le Maire ajoute que des grignoteries seront à disposition de la part de ces habitants lors de l'apéritif qui suivra la séance.

4. Communications de l'Exécutif

a) Nouvelle école, bouquet de chantier

Le Maire annonce que le bouquet de chantier de la nouvelle école a été fixé au jeudi 30.4.2020 à 12h. Cette cérémonie, qui se déroulera à l'intérieur du nouveau bâtiment, est essentiellement destinée aux entreprises, ouvriers, mandataires et ingénieurs qui ont œuvré depuis le début sur le chantier de la nouvelle école. Michel Vazquez enverra un email afin que les Conseillers municipaux puissent s'inscrire auprès de lui.

b) <u>Promotions citoyennes</u>

Même si la fréquentation était faible cette année – seulement dix jeunes sur trente se sont inscrits, les promotions citoyennes sont l'occasion d'un moment sympathique et convivial qui tient à cœur des autorités. Un article paraîtra dans le prochain Tribune Rives-Lac sur cet événement.

c) Futur écoquartier de la poste

Le Maire rappelle que les questionnaires de la Fondation Immobilière de Meinier (FIM) à propos du futur écoquartier de la poste sont à rendre rapidement. En effet, il faut du temps pour leur dépouillement, et le conseil de la FIM aura lieu le 17.3.2020.

Ce questionnaire a fâché **Yannick Dupraz** qui l'a très mal pris ; il trouve que les Conseillers municipaux ne participent pas énormément au développement de ce projet et que les questions ne le respectaient pas. Ce questionnaire n'a aucun sens selon lui, d'autant que les élus n'en discutent pas ici.

Daniel Jauch relève qu'il s'agit de donner une certaine ligne, avec ce questionnaire.

Enrico Castelli estime important de rappeler qu'il s'agit d'un sujet qui est d'abord traité au sein de la FIM, qui a des compétences en la matière. Le Conseil municipal a assisté à une présentation, c'est maintenant au tour du questionnaire et une information à la population est prévue à terme. La FIM se livre à l'exercice démocratique en consultant un maximum de personnes afin de recueillir le maximum d'idées et de propositions. On pourra toujours formuler des reproches à l'encontre du questionnaire, mais celui-ci a le mérite d'exister et de permettre à tous les élus de se prononcer sur ce projet. Sur le fond, Enrico Castelli aimerait connaître plus précisément les griefs de Yannick Dupraz et l'invite à répondre en détail dans la rubrique adéquate dudit questionnaire.

Yannick Dupraz se réjouit d'être le seul choqué, car cela permettra à ce projet d'avancer plus facilement.

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'il s'agit de tout un processus de consultation amorcé par la FIM, les Conseillers municipaux étant représentatifs de la population. Puis le spectre des consultés sera élargi. Si certaines questions peuvent paraître basiques, leur but est de connaître l'avis des gens, tout le monde n'ayant pas forcément le même, et de leur permettre de s'exprimer sur des points concrets. Elle trouve un peu difficile de reprocher à la FIM cette tentative de participation, puisque le fait qu'il y ait une ouverture et que l'on demande l'avis des gens est plutôt positif. Elle conseille à Yannick Dupraz de pondérer un peu et d'utiliser ce questionnaire pour communiquer son point de vue et ses commentaires.

Yannick Dupraz voit ce questionnaire comme une fermeture, les autres élus comme une ouverture, ce qu'il trouve positif.

Daniel Jauch rejoint un peu Yannick Dupraz sur les questions, qui lui paraissent plutôt orientées. Mais ce projet fera encore l'objet de très nombreuses discussions.

Line Müller trouve que la première question est déjà très claire.

Yannick Dupraz juge que les questions font appel à l'émotionnel, pas au rationnel. Les sondés répondront tous « oui » sur les questions de chauffage écologique ou de déchets, à son avis, car il est difficile d'aller dans un autre sens, à l'heure actuelle. Il se réjouit d'être le seul à être sensible à ce questionnaire.

Enrico Castelli relève que les Conseillers municipaux ne sont pas nécessairement des experts sur de nombreux sujets, mais qu'ils doivent assumer leurs responsabilités en tant qu'élus. Dans le cas présent, ils disposent d'informations rationnelles, une étude énergétique ayant été menée et un architecte mandaté. Les élus sont là pour définir des choix en consultant des professionnels; il n'est pas acceptable d'affirmer qu'il s'agit de « choix émotionnels ». Ce terme est incongru par rapport à la réalité d'un Conseil municipal.

Le Maire admet que la trame du questionnaire est clairement sous-jacente, la FIM ayant pris une option qu'elle a définie dans son questionnaire tout en laissant la possibilité aux sondés de confirmer ou pas ce choix qui sera suivi, ou non, par un maximum de gens. Si Marc Michela n'était pas venu présenter ce projet devant le Conseil municipal, s'il n'y avait pas ce questionnaire et si la FIM ne rencontrait pas les habitants du 28, route de Gy, on pourrait taxer les élus d'autoritarisme. Il faut ouvrir l'information aux gens et leur donner la possibilité d'exprimer des tendances par le biais de ce questionnaire. Chaque crédit de construction de la FIM étant validé par le Conseil municipal, la FIM doit s'assurer que la vision des élus corresponde à ses choix. Les nouveaux Conseillers municipaux seront eux aussi consultés, puis une séance avec les habitants du 28, route de Gy sera organisée afin de récolter leurs avis. Cela permettra aux autorités de définir une direction par rapport à la trame projetée par la FIM.

Selon **Yannick Dupraz**, ce questionnaire ne pose pas les questions de fond. Il ne comprend pas, par exemple, pourquoi il faut construire à la place des jardins familiaux.

Le Maire précise que la FIM veut réaliser un quartier avec plusieurs petits immeubles afin d'y loger plus d'habitants que dans un seul immeuble. Ce terrain est en zone 4B protégée ; il faut utiliser les zones en fonction de leur affectation. Le projet prévoit le déplacement des jardins familiaux en zone agricole, où ils ont leur raison d'être. Cela permettra non seulement de déplacer les jardins familiaux existants, mais aussi d'en créer des nouveaux, par exemple des jardins collectifs pour des groupes d'habitants, ce qui répondra aussi aux

besoins du collectif auquel appartient Yannick Dupraz. La commune est obligée de construire sur ce terrain, une densification qui était prévue dans le Plan directeur communal (PDCom), faute de quoi il ne sera jamais possible de déclasser de zone agricole pour agrandir le village.

Mais une commune ne peut pas continuer à s'endetter indéfiniment, réplique Yannick Dupraz.

C'est la FIM, pas la commune, qui construira ces immeubles, rappelle **le Maire**. Et ce n'est pas un endettement que de construire des immeubles, ajoute **Corinne Ménétrey**.

Sur une autre remarque de **Yannick Dupraz**, **le Maire** indique qu'une fondation immobilière est typiquement l'outil qui permet de construire sans pénaliser les finances d'une commune, tout en lui rapportant de l'argent.

Jean-François Jordan souligne que tout propriétaire foncier cherche un plan financier clean et un projet qui tienne la route. Quel que soit le concept philosophique de Yannick Dupraz, il s'agit en l'occurrence d'argent assez bien placé et qui bénéficiera à la population, puisque des logements pourront être proposés aux Meinites dans des immeubles totalement neutres énergétiquement. Il ne comprend donc pas tellement la logique de son préopinant.

Des habitants se plaignent de la densification de Meinier, selon **Yannick Dupraz**. Or la Mairie a une longue liste d'attente pour des logements, indique **le Maire**. **José Burgos** souligne que la priorité est donnée aux Meinites. Les jeunes de la Commune ne savent plus où se loger; leur seule solution est de partir d'ici.

Yannick Dupraz n'apporte qu'assez peu d'éléments nouveaux par rapport à son concept de développement, relève **Jean-François Jordan**. La FIM, qui a des compétences en la matière, consulte bien en amont l'avis des élus. Le futur Conseil municipal aura ainsi l'occasion de débattre plus concrètement des propositions de Yannick Dupraz.

Corinne Ménétrey relève qu'il y a peut-être, parmi les mécontents, des habitants récents qui ont été contents de pouvoir revenir dans le village. C'est aussi pour eux que la Commune a construit.

Pour sa part, **Amandine Mayer-Sommer** a reçu plutôt positivement le questionnaire et s'étonne du commentaire de Yannick Dupraz. Elle trouve au contraire rassurant que la FIM sollicite l'avis des élus pour un projet qui s'inscrit justement dans les objectifs communaux de développement durable et salue ce questionnaire.

En conclusion, **Christophe Berthelet** rappelle que les membres de la FIM ont été élus par le Conseil municipal. Le Maire, Enrico Castelli et Cécilia Hauser en font partie. Le Conseil municipal est donc bien représenté au sein de la FIM.

d) Manifestations annulées

En raison du coronavirus (COVID-19), plusieurs manifestations ont été annulées par leurs organisateurs afin de ne pas prendre de risques : bonhomme hiver, loto du foot. Il faut s'attendre à d'autres suspensions ou annulations, indique **le Maire**. La Mairie rappellera les informations de base dans son prochain tous-ménages et continuera à relayer les informations des différentes instances (DIP, DES, etc.).

e) Container incendié

Juste avant Noël, un container a été incendié contre la salle communale par trois jeunes, qui sont ensuite spontanément venus se dénoncer à la Mairie. Les autorités ont pris cet acte très au sérieux et ils ont été mis devant la gravité potentielle qu'aurait pu représenter leur geste. Les concernés se sont sincèrement repentis. Ils feront deux après-midi de travaux d'intérêt général pour la commune pour cette action inadéquate, qui se gérera de manière éducative.

f) Réseau mobile 5G

Le Maire rappelle qu'un moratoire a de nouveau été signifié par le DT (Département du Territoire) pour les nouvelles constructions d'antennes 5G. Entre-temps, une pétition a circulé concernant le projet d'antenne sur la Pallanterie. L'Exécutif a écrit au canton par rapport à la demande d'autorisation y relative et signifié que la commune s'opposait, en l'état actuel et compte tenu du principe de précaution, à la construction de cette antenne 5G. La commune de Collonge-Bellerive s'y est également opposée. Toutefois, il faut savoir que le moratoire ne concerne pas les adaptations sur des antennes existantes, seules les nouvelles constructions sont bloquées pour l'instant.

Concernant l'antenne située dans le clocher, Swisscom a rassuré le conseil de paroisse qui a pris le parti de faire confiance à cette entreprise. La 5G a été installée, mais fonctionne en mode « light ». L'Exécutif a demandé à un ingénieur spécialisé de prendre contact avec les mandataires du chantier de la nouvelle école, afin de contrôler si le bâtiment est dans le rayon de cette antenne.

5. Projet de délibération

<u>02-2020</u>: Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 140'000.- TTC pour l'aménagement du local annexe de la voirie et le mobilier correspondant, parcelle n° 1931, sis au 6, chemin du Stade

Etienne Murisier propose d'augmenter la somme du crédit d'investissement de Fr. 10'000.- (soit Fr. 150'000.-). Cela permettra d'une part d'équiper le local en mobilier et, d'autre part, d'assainir ledit local où de petites fuites sont de nouveau apparues, malgré la réparation qui avait été effectuée. Il n'y a pas d'autres modifications au projet présenté par Corinne Ménétrey lors de la dernière séance du Conseil municipal.

La Présidente résume la délibération.

► Le Conseil vote et l'accepte à la majorité simple par 16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention sur 17 Conseillers municipaux présents. (délibération votée en annexe)

6. Demande de naturalisation genevoise

Le huis clos étant respecté en l'absence de personnes externes au Conseil, **Jacques Petitpierre** présente le dossier de la personne ayant été auditionnée par la sous-commission ad hoc.

Le Conseil vote et donne un préavis favorable par 17 voix pour, soit à l'unanimité. Cette décision sera communiquée à la personne intéressée et au département.

7. Divers

a) Assemblée générale du tennis club de Meinier

Jean-François Jordan a assisté hier à l'assemblée générale du tennis club de Meinier. L'effectif est en légère diminution, avec 250 membres. Des actions ont été prévues en 2020 afin de répondre à trois objectifs : recruter de nouveaux membres, réussir, avec la commune et le groupement du CSR, à régler les problèmes d'éclairage, reprendre l'étude du projet de bulle. Le tennis club remercie les élus meynites pour leur soutien indéfectible.

b) Inauguration de Captain Jojo

Cinq Conseillers municipaux et un membre de l'Exécutif ont participé à l'inauguration de *Captain Jojo*, le nouveau camion (racheté à Puplinge) de la compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier, annonce **Sylvie Barbat**.

c) Pollution lumineuse

Yannick Dupraz énumère les conclusions de la conférence à laquelle il a assisté, le 28.2.2020, sur la pollution lumineuse. Celle-ci était organisée par le collectif citoyen *Agir pour la vie*. La problématique de la pollution lumineuse doit être gérée par les citoyens; beaucoup de cette pollution est due aux privés; la Nuit est belle, qui a concerné l'ensemble du Grand Genève, était une première mondiale; l'éclairage double tous les vingt ans; il y a normalement dix-huit kilos d'oiseaux sur un hectare, en forêt, et une tonne d'insectes; en Suisse, la perte de la masse de la biodiversité est de 70 à 80 % (constat général); 95 % des papillons sont nocturnes, contre 5 % diurnes; la lumière bleue des LED atteint la faune, qui y est sensible, et réduit la production de mélatonine (sommeil et lutte contre le cancer) chez les humains; l'impact des LED sur la faune est infiniment plus grand que celui des ampoules à incandescence; sur l'autoroute d'Annecy, deux tiers des éclairages sont éteints; en France, deux cents communes ont éteint les lumières; la lumière a un effet apocalyptique sur les insectes; il a fallu cinquante ans pour enlever le mercure du lac Léman; en ce qui concerne la pollution lumineuse, il suffit de tourner un interrupteur; le Grand Conseil a voté à 76 voix pour et 1 abstention en faveur de la Nuit est belle.

Pour ce jour-là uniquement (la Nuit est belle), mais pas de manière pérenne, précise le Maire.

Les êtres humains et l'élevage représentent 80 % de la masse vivante sur la Terre ; les communes qui souhaitent éteindre les lumières peuvent être accompagnées par les conférenciers, conclut **Yannick Dupraz**.

Paola Sanz Velasco relève l'impressionnante pollution lumineuse engendrée par la Pallanterie ; ne faudrait-il pas considérer ce problème aussi ?

Le Maire rappelle que les bâtiments qui sont éclairés sur la route de La-Capite appartiennent à la commune de Collonge-Bellerive. Coranda Pierrehumbert confirme qu'il ne faut pas confondre la ZIAP (Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie) et la Pallanterie dans son ensemble. La ZIAP n'est pas tellement éclairée; mais cette préoccupation des élus sera relayée aux autorités de Collonge-Bellerive, conclut Etienne Murisier.

Jean-François Jordan relève que la commune de Jussy va équiper tous ses éclairages publics de détecteurs de présence. Meinier étudie aussi ce genre de systèmes, indique Etienne Murisier. Cela peut fonctionner sur certaines routes, mais pas sur celles à fort trafic. Les nouveaux éclairages publics qui seront installés au Carre d'Aval seront équipés avec cette technologique.

Suite à cette conférence, l'Exécutif a relancé les SIG afin de considérer autrement l'utilisation des LED, c'est-à-dire au vu des conséquences sur la faune et pas seulement sous l'angle des économies d'énergie, indique **le Maire**.

Enrico Castelli rappelle que selon l'un des conférenciers, les communes ont un vrai rôle à jouer dans ce domaine. Mais il y a toute une série d'interrogations et l'appui d'experts sera nécessaire afin de déterminer une stratégie d'éclairage quartier par quartier ou tronçon par tronçon, tout en tenant également compte des facteurs économiques. De plus, la Nuit est belle a permis de constater combien les éclairages privés étaient nombreux. La FIM pourrait mener des actions afin de sensibiliser les régies et les privés sur les éclairages de leurs bâtiments. Indépendamment des questions philosophiques, il y a de vraies pistes concrètes pour la prochaine législature.

Le Maire indique qu'il s'agissait de la 38^e présentation et que d'autres auront lieu. Y assister vaut vraiment la peine, car cette problématique mérite d'être comprise.

Sur une question de **Marc Jaquet**, **Jacques Petitpierre** indique qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de solution matérielle pour filtrer les UV émis par les LED. La seule solution, c'est que les consommateurs fassent pression sur les industriels afin qu'ils y réfléchissent. À la demande de **José Burgos**, **Jacques Petitpierre** rappelle que les LED freinent la production de mélatonine.

Enrico Castelli évoque les solutions actuelles : extinction, régulation en fonction des zones, éclairages orientés vers le bas ou sur un point précis, diminution du nombre de lampadaires, etc. Il y a des exemples très concrets où les communes peuvent agir, et des pistes de solutions.

Daniel Jauch relève que la lumière n'est pas là par hasard, mais pour des questions de sécurité et de bien-être. Un quartier plongé dans l'obscurité génère de l'angoisse.

L'expérience menée par la commune de Bernex a prouvé le contraire ; les statistiques démontrent qu'il n'y a pas plus de vols ou de larcins, objecte **Jacques Petitpierre**.

Daniel Jauch trouve les éclairages plus sécurisants. Si les LED n'ont pas que des qualités, les industriels trouveront certainement des solutions.

Le Maire souligne que certaines options ont des conséquences que nul n'imaginait. Pour sa part, **Jacques Petitpierre** relève qu'il y a beaucoup d'éclairages pour rien.

Vu le débat nourri qui se déroule autour de cette table, **Amandine Mayer-Sommer** pense qu'il vaudrait la peine de faire venir un spécialiste qui permettrait au Conseil municipal de réfléchir sur des propositions concrètes.

Coranda Pierrehumbert indique que des discussions ont d'ores et déjà été entamées avec les SIG qui ont réalisé un inventaire complet des éclairages publics de la commune. Ce serait une bonne chose d'associer un mandataire à l'équipe de réflexion.

En conclusion, **le Maire** conseille aux élus d'aller voir les lampadaires placés sur la route de Vandœuvres, dont la lumière jaune est plus confortable et apaisante pour les yeux.

d) <u>Positionnement des deux sens interdit sur le chemin de La-Repentance</u>

Ania Schwab a été approchée par des usagers du 88, route de La-Repentance par rapport au positionnement des deux sens interdit, qui engendreraient une petite incohérence avec les places de stationnement situées devant ce bâtiment. De plus, les contraventions n'auraient pas été distribuées de manière équitable.

Le Maire souligne qu'aucune différence n'est faite entre les contrevenants. Il ajoute que la police municipale interviendra massivement autour de l'école, où la situation est redevenue inadmissible lors des heures d'entrée et de sortie des élèves.

e) Garde champêtre

Yannick Dupraz demande si l'engagement d'un garde champêtre est vraiment nécessaire. Pourquoi ne pas mandater les garde-faune ?

De l'avis des six communes de la Seymaz, il s'agit d'une mission complémentaire, indique **le Maire**.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance à 21h45.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 2 avril 2020 à 20h15.

(NB: séance annulée depuis à cause du COVID-19)

La Secrétaire	La Présidente
du Bureau du Conseil Municipal	du Conseil Municipal
Line Müller	Ania Schwab

Annexe: Délibération votée

Meinier, le 19 mai 2020/em



Législature 2015-2020 Délibération N° 02-2020 Séance du Conseil municipal du 5 mars 2020

Délibération n° 02-2020

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 150'000.- TTC pour l'aménagement du local annexe de la voirie et le mobilier correspondant, parcelle n° 1931, sis au 6, chemin du Stade

Vu les dispositions courantes, prévoyant que les services techniques devraient disposer d'un local contenant un espace de repos, un coin cuisine et des installations sanitaires,

vu l'offre reçue du fournisseur appelé à soumissionner, vérifiée par un mandataire externe à la demande de la Commune,

vu la demande d'autorisation de construire y relative qui sera déposée prochainement,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 17 CM présents

- 1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 150'000.- TTC pour l'aménagement du local annexe de la voirie et le mobilier correspondant, parcelle n° 1931, sis au 6, chemin du Stade;
- 2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
- 3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 0290.021.33004.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2020 en principe ;
- 4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 150'000.-;
- 5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 22 avril 2020.

La Présidente du Conseil municipal **Ania Schwab**

Meinier, le 13 mars 2020